

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^me.

A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Pour Lyon et le département du Rhône,
 16 francs pour 3 mois,
 32 francs pour 6 mois,
 64 francs pour l'année.

Mors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 8 juillet 1844.

Le *Siccle* reconnaît que les assemblées législatives qui fonctionnent aujourd'hui ne sont pas constituées de manière à donner toutes les garanties de lumières, d'énergie, d'indépendance, que le pays peut réclamer. Si ces assemblées ne sont pas l'expression vraie des besoins de la France, si elles ne traduisent pas clairement dans leurs actes ses inspirations et ses tendances, il faut donc aviser à les modifier profondément ; de la sorte on pourra créer une force morale et matérielle capable de faire reculer le parti conservateur, de dompter toute volonté immuable et de réduire à l'impuissance le parti de la cour ; de la sorte nous verrons enfin naître l'espoir d'améliorations sérieuses.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, pour obtenir ce résultat, il n'y a pas d'autres voies à suivre que celles qui doivent investir la généralité des citoyens français du droit d'élection. Que fait l'opposition en ce moment où elle confesse l'impuissance de nos assemblées législatives ? Elle garde un silence complet sur ses vues de réforme, elle n'ose rien formuler. De quel côté penche-t-elle ? On ne le sait pas.

Cependant, pour redresser la situation et sauver le principe de la souveraineté nationale, il y a des forces à rallier et à mettre en mouvement. Ce n'est pas par l'intrigue qu'on y arrivera ; ce n'est pas non plus par l'inertie. N'a-t-on pas employé tous les moyens de conciliation ? à quoi ont-ils abouti ? Que l'opposition examine son passé, elle verra qu'elle a fort mal agi dans ses intérêts et dans l'intérêt du pays chaque fois qu'elle a mis son drapeau dans sa poche. Si le pouvoir la tente, elle n'a pas encore fait assez de bassesses pour l'obtenir ; elle s'abuse si elle croit pouvoir tout à la fois plaire à la cour et maintenir quelques vestiges de ses doctrines. Il est bien clair maintenant qu'on ne l'accueillera avec empressement que le jour où elle aura fait amende honorable et renoncé à toutes ses espérances de réforme.

Pour servir le pays, que doit-elle faire ? l'animer de l'esprit de 89 et de 1830, le dégager des liens qui l'enlacent, et reprendre l'œuvre de la restauration des idées de liberté et d'égalité qui sont si chères à la France.

Puisqu'elle reconnaît que la souveraineté réside dans la nation, il importe donc que cette souveraineté ne soit pas un vain mot, et que quelques volontés égarées ne prévalent pas sur la volonté générale.

Puisqu'elle ne reconnaît aucun pouvoir supérieur au pouvoir du pays, puisqu'elle admet que le système du gouvernement compromet nos intérêts les plus pressants, et que tous les abus peuvent disparaître, toutes les lois être réformées, tous les systèmes renversés par le vœu de la majorité nationale, que ne se fait-elle l'organe de cette majorité ? pourquoi n'exprime-t-elle pas clairement ses vœux, ses besoins, ses espérances, ses antipathies même ? C'est son devoir, ce nous semble, et, depuis quelques années, nous croyons qu'elle l'a singulièrement méconnu.

LE SOUFFLET.

I.

Durant les dernières années de sa vie, le célèbre duc de Richelieu, de galante et chevaleresque mémoire, exerça les hautes fonctions de président du tribunal d'honneur. Ce singulier tribunal, dont chaque juge portait un bâton de maréchal de France, avait reçu du roi la sévère mission d'empêcher ou de punir les duels qui, à cette époque, faisaient entendre du soir au matin, à travers tout le royaume, le sifflement des balles et le cliquetis des épées. A vrai dire, les magistrats illustres dont je parle se vantaient publiquement de professer des opinions contraires aux devoirs et aux principes de leurs charges. Tous ces arbitres suprêmes du point d'honneur s'étaient battus en champ clos, une fois, vingt fois, cent fois peut-être, et il leur répugnait sans doute d'interdire à leurs justiciables le droit du courage dont ils avaient tant usé dans les beaux jours de leur glorieuse jeunesse. Le duc de Richelieu surtout, qui se souvenait encore d'avoir tué le prince de Lixen, ne refusait jamais à personne l'autorisation de se battre, et jamais non plus il ne provoquait de châtiement contre le gentilhomme qui s'était galamment battu et noblement vengé.

Lorsqu'il s'agissait, dans l'exercice de ses fonctions, de répondre à un plaignant qui confiait au tribunal d'honneur le secret d'une offense qu'il avait subie, d'un outrage qu'il avait reçu, le vieux maréchal se gardait bien d'autoriser, en termes précis, une vengeance, une rencontre, un duel ; mais il trouvait toujours une façon passablement adroite, un moyen ingénieux, un à-propos spirituel, pour lui expliquer à demi-mot sa pensée véritable, pour lui conseiller ce qu'il devait faire, pour lui montrer la marche qu'il avait à suivre et la réparation qu'il devait obtenir les armes à la main.

Un jour, les membres du tribunal d'honneur s'étaient réunis, par extraordinaire, chez le maréchal de Richelieu, dans une des salles du pavillon de Hanovre ; une fois installés dans leurs fauteuils, les dix juges se pressèrent d'en finir avec l'examen des causes qui relevaient de leur juridiction. Le sujet important de leurs travaux habituels fut oublié bien vite, et chacun se mit à parler de la pluie et du beau temps, des philosophes et des danseuses, du grand Frédéric et de la petite Duthé, de l'Encyclopédie et de M^{lle} Guimard, de M. de Lauzun et des soupirs mystérieux de Marie-Antoinette, des serrures de Louis XVI et des coffres-forts de l'état, des pantalons flottants qui arrivaient d'Angleterre et des modes autrichiennes qui sortaient des ateliers de M^{lle} Bertin, des baillages que le roi venait d'abolir en province et de l'envie de baïller que nouveau règne venait d'introduire à la cour de France ; enfin, nos maréchaux s'en

Quant à nous, nous avons le vif désir de la voir enfin montrer quelque vigueur dans ses prétentions et quelque logique dans ses actes. Il est temps qu'elle prenne parti. Elle se flatte d'avoir les moyens de faire triompher le vœu national ; elle se flatte aussi d'y arriver sans catastrophe. Nous ne voulons pas sur ce point amoindrir son espoir ; pour le faire partager, elle devrait, ce nous semble, expliquer promptement ses vues d'amélioration ; elle devrait nous dire dans quelles conditions elle veut la réforme électorale, et quelles modifications elle entend faire aux lois qui régissent la presse.

Nous avons demandé au *Siccle* de vouloir bien aussi nous apprendre si l'opposition songeait à la conversion de la rente, à la colonisation de l'Afrique, à la liberté individuelle, à la réforme de nos prisons et des codes qui régissent nos armées de terre et de mer, à la grave question du travail ; le *Siccle* est resté muet, et nous ne savons pas encore ce que se propose l'opposition. Quel espoir mettre en elle alors ? Comment ! elle veut redresser la déplorable situation qu'on nous a faite, et elle garde le silence ! et ses orateurs s'endorment ! Mais ils devraient en ce moment parcourir la France en tous sens, provoquer des réunions civiques, y faire entendre des paroles sévères pour le pouvoir et consolantes pour le pays.

Le ministère Guizot ne reste pas inactif, qu'on le sache bien ; il prépare de tous côtés les moyens de se faire une majorité servile. Il s'abstient en ce moment d'actes odieux pour mieux assouplir l'opinion ; il nous enlace sans bruit ; il compte sur la faiblesse numérique des radicaux et sur la mollesse de l'opposition dynastique.

Quand l'opposition s'efface ainsi, quand l'esprit public se détériore, les questions les plus menaçantes s'agitent au dehors. L'Angleterre est en proie à de turbulentes élections qui peuvent tout-à-coup donner le pouvoir aux tories ; l'Orient plus que jamais se dissout, et déjà les diplomates remanient la carte d'Europe.

Sera-t-il temps de tonner quand de tous côtés nous serons pressés et quand le traité Brunow sera remplacé par un traité plus menaçant encore ? Sera-t-il temps de faire de l'agitation quand une majorité corrompue sera inféodée à la cour ? C'est alors qu'on n'aura plus d'espoir dans les voies légales ; c'est alors qu'il faudra invoquer les moyens extrêmes ou subir la honte d'un nouveau partage de l'Orient et d'un despotisme intérieur inconnu en France depuis 1815.

Nous n'exagérons rien. Ou il faut que le système doctrinaire soit brisé, ou nous serons fatalement menés à la prostration la plus abjecte ; car le pays s'éveillera aux coups qui se porteront au dehors. On fera taire ses réclamations par la force, comme on l'a fait en 1831 et 1834 ; on demandera au nom de l'ordre public des lois complémentaires des lois de septembre, et tout sera dit. Il ne restera plus de moyens légaux pour faire triompher le vœu de la majorité nationale.

donnèrent à cœur-joie, et ils reprirent pour un instant les futilités mondaines, la galanterie précieuse, le paradoxe amoureux, la gaité, l'impertinence, l'audace, toutes les frivoles pensées, tout le langage charmant, tous les principes équivoques de leur folle et aventureuse jeunesse.

Il était déjà tard, et comme on allait ajourner l'audience du point d'honneur, un messager de l'hôtel vint annoncer au duc de Richelieu qu'un officier des gardes-françaises sollicitait la grâce de paraître et de parler devant le tribunal. Presque aussitôt, et sur l'ordre du président, un beau jeune homme de vingt ans environ parut sur le seuil de la porte ; il salua respectueusement ses juges ; il tira son épée du fourreau pour la remettre aux mains de ses pairs ; il s'avança dans le salon, et s'adressant au doyen des maréchaux qui présidait la noble assemblée, il lui dit d'une voix tremblante :

— Monseigneur, je me suis querellé avec un fat qui me dispute le cœur et la main d'une femme bien-aimée ; il s'est vanté insolent de plaire à ma maîtresse ; je lui ai donné un démenti... et il m'a donné un soufflet ! Que dois-je faire ?

— Vous osez nous le demander, Monsieur ?...

— N'êtes-vous point, de par le roi, mes conseillers, mes guides, mes amis et mes juges ?

— C'est vrai ; on a sali votre figure : eh bien ! Monsieur, allez vous laver !

— Je ne demande pas mieux, Monseigneur...

— Attendez !... sur quelle joue, s'il vous plaît, vous a frappé votre impertinent adversaire, votre audacieux rival ?

— Sur la joue gauche, Monseigneur.

— A merveille ! Venez ça, jeune homme, et laissez-moi faire...

Le duc-maréchal s'approcha d'un meuble de Boule qu'il avait appelé autrefois le meuble des espérances, et qu'il n'appelait plus, hélas ! que le meuble des souvenirs. Il ouvrit le plus discrètement du monde ; il prit dans un tiroir, au milieu d'un péle-mêle de billets doux un peu fanés, de bagues, de portraits, de tresses galantes et d'amulettes amoureux, un morceau de taffetas noir qu'il se mit à découper, en lui donnant la forme et la largeur d'un écu de six livres ; et puis, froidement, sérieusement et sans sourcilier, à la grande surprise de ses collègues, il osa coller cette nouvelle espèce de *mouche* sur la joue gauche de l'officier !

— Monsieur, lui dit-il en reprenant le siège de la présidence, l'outrage que l'on vous a fait aujourd'hui, le voilà bien apparent et bien visible aux yeux de tous : c'est une tache que l'on a imprimée à votre visage et à votre honneur... Allez donc la nettoyer avec du sang !

— J'y vais, Monseigneur !...

Le *Journal du Peuple* publie aujourd'hui une lettre du général Thiars, ancien ami de Garnier-Pagès, qui propose une souscription ayant pour but l'élevation d'un monument au député démocrate qui vient de nous être enlevé, et il s'inscrit à l'avance pour une somme de 500 francs.

En même temps, un comité réformiste adresse au même journal une semblable proposition. Déjà à Arras une réunion de citoyens a spontanément voté, à cet effet, une première somme de 120 francs.

Les services que Garnier-Pagès a rendus à la cause démocratique, son dévouement aux intérêts du peuple, méritent que le peuple consacre son souvenir et sa reconnaissance par un monument simple et noble. Une souscription dans ce but ne manquera pas sans doute d'être bientôt couverte de signatures. Mais, avant de l'ouvrir, les patriotes doivent d'abord se concerter et établir des comités. Les nombreux citoyens avec lesquels Garnier-Pagès a entretenu une correspondance si active sur tous les points des départements comprendront tout ce qu'ils doivent à la mémoire du vertueux représentant des idées démocratiques à la chambre. Ils s'empresseront de prendre toutes les mesures convenables pour que la souscription obtienne les plus heureux résultats et devienne une éclatante manifestation en son honneur et en faveur de la cause à laquelle il consacra sa vie. Un peuple qui honore ses défenseurs en augmente le nombre.

Notre flotte est partie récemment pour Tunis. Qu'allait-elle faire dans ces parages ? On ne supposera pas sans doute que notre gouvernement, informé de l'expédition projetée par la Porte contre cette régence, ait envoyé nos vaisseaux pour surveiller les événements et les empêcher ? Ce n'est pas M. Guizot qui oserait faire en faveur du bey de Tunis, notre ennemi, ce que M. Thiers a craint de faire sur la côte de Syrie en faveur de Méhémet-Ali, notre allié. Ce n'est pas au moment de rentrer la tête haute dans le concert européen des puissances, aux genoux desquelles il s'est tant humilié, qu'il voudrait par un trait d'audace compromettre le pardon qu'on a daigné accorder à ses condescendances. Notre flotte doit-elle donc servir à aider les Turcs contre la régence de Tunis ?

La censure, après mûr examen et de nombreuses coupures, assez ridicules, comme on sait, a permis à Paris la représentation du drame de M. Félix Pyat, *les Deux Serruriers*. Cependant, cette pièce qu'on ne regarde plus comme dangereuse à Paris, on la défend dans les départements ! L'Association nous apprend que le préfet de la Nièvre, M. Roulleaux, en a interdit la représentation à Nevers, par ordre du ministère. Que signifie cette absurdité ? Pourquoi cette tolérance sur un point et cet acte de brutalité sur un autre ?

Le jeune homme saisit vivement son épée des mains d'un maréchal de France ; il salua de nouveau le tribunal, poussa du pied les deux battants de la porte et se précipita dans la rue, en courant comme un désespéré, comme un insensé, comme un furieux... Laissons-le courir ; que le ciel le conduise et que son bon droit le protège !

II.

— Eh bien ! demanda le duc de Richelieu en souriant à ses nobles amis, que vous semble de l'originalité de cette petite invention, à l'usage des gens que l'on soufflette ? N'est-ce point là une excellente manière de se souvenir à chaque instant, à chaque minute, d'une cruelle offense qu'il s'agit de venger, et d'un misérable agresseur qu'il s'agit de punir ? N'est-ce point là une façon admirable de dire à ses amis, à ses ennemis, à tout le monde : « Messieurs, j'ai mis un appareil sur mon honneur malade ; je viendrai à bout de le guérir : tôt ou tard, je leverai cet appareil, ou je mourrai ! » Si j'ai songé, il y a un instant, à coller ainsi un morceau de taffetas noir sur le visage de ce pauvre jeune homme, c'est qu'il m'est revenu soudain une histoire assez étrange, un véritable roman qui est digne de votre attention, de votre intérêt, de toute votre sympathie... Tenez, messieurs, il est déjà trois heures : si vous m'en croyez, vous accepterez une place au couvert de M^{me} la duchesse ; le dîner de l'hôtel ne se fera pas attendre : d'ici là je vous conterai cette aventure, ce souvenir qui a quelque chose de simple et d'extraordinaire à la fois... Allons ! c'est convenu ; je commence mon récit, et je vous demande grâce pour la faiblesse du conteur.

« Dans les moindres romans de ce monde, il y a toujours trois personnages d'élite, deux héros et une héroïne. A dix-huit ans, M^{me} de Saint-Yves était une veuve très-riche, très-coquette et merveilleusement belle, si belle que je me souviens encore, en dépit de ma mémoire qui est affreuse, d'avoir chanté sa beauté en vers et en prose, pendant la vieillesse du grand roi ; c'était à l'époque de mon premier mariage avec M^{lle} de Noailles, et je fus jeté dans les cachots de la Bastille pour avoir délaissé l'ennuyeux boudoir de ma femme en faveur du joli salon de M^{me} Saint-Yves.

La liberté du veuvage avait déjà valu à notre charmante coquette bien des compliments, bien des flatteries, bien des offres pompeuses ; les courtisans, les celadons, les époux pleuvaient au logis, et un jour son embarras devint extrême : deux cadets de Gascogne se mouraient d'amour pour cette capricieuse personne, et les pauvres diables cherchaient à conquérir de leur mieux le droit de l'adorer et la permission de vivre pour elle ; l'un se nommait le chevalier de Bligny, et l'autre le baron de Gayac. Le chevalier avait joué de malheur ; il n'était ni riche, ni beau, ni aimable, ni em-

Ce n'était point assez pour l'Angleterre de s'être substituée à la France dans l'influence que nous exerçons sur l'Égypte. A la veille du grand drame qui est sur le point de s'accomplir en Orient et dont chaque jour avance le dénouement, la politique britannique se hâte de s'emparer de toutes les positions qui lui seront nécessaires pour faire de la Méditerranée un lac anglais. Déjà l'insurrection, excitée par d'habiles agents et des intrigants ténébreux, accélère sur tous les points la dislocation de l'empire ottoman. D'un autre côté, de perfides conseils donnés à la Porte, et suivis avec cet aveuglement qui précipite vers leur ruine les gouvernements en dissolution, préparent les événements au milieu desquels sonnera la dernière heure de la puissance des Osmanlis ; cette heure sera le signal d'une ardente curée.

Plusieurs correspondances s'accordent à nous annoncer que le bey de Tunis, qui d'abord avait eu de bons rapports avec nous et qui comprenait bien que ses intérêts s'accordaient avec les nôtres, subit aujourd'hui complètement l'influence de l'Angleterre et ne cesse de prendre des mesures hostiles à la France.

En même temps, on s'appête à Constantinople à envoyer une expédition contre lui, afin de reconquérir définitivement sur la régence une suzeraineté qui aujourd'hui n'est guère que nominale. On la diffère seulement jusqu'à la soumission des Candiotés.

Le bey de Tunis, craignant le sort de son voisin d'Égypte, se gardera de se placer sous l'égide de la France, puisqu'elle ne sauvegarde plus personne ; il se placera naturellement sous la protection de l'Angleterre qui sera loin de nous imiter.

Par suite, tout le littoral africain, moins l'Algérie, sera sous la dépendance de nos ennemis. On comprend dès lors de quels dangers notre colonie est menacée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

CAMPAGNAC (Aveyron), le 4 juillet. — La question de la dissolution se trouve de nouveau sur le tapis. Non-seulement la presse s'en occupe, mais on voit partout surgir de nombreux candidats, comme si nous étions à la veille des élections. Une chose surtout est digne de remarque : c'est l'empressement que mettent parmi nous les candidats-fonctionnaires à quêter des suffrages. Or, si l'on considère attentivement la position de ces gens-là, on est fondé à croire que le ministère leur a donné l'éveil et que la dissolution ne tardera pas à devenir une réalité. C'est un motif pour les patriotes de mettre la main à l'œuvre ; il ne faut pas que les amis de la liberté restent seuls inactifs.

Dans notre arrondissement, nous n'avons pas à craindre de manquer de candidats ; c'est le cas de dire vraiment que nous n'avons que l'embarras du choix. Déjà trois ou quatre fonctionnaires se sont mis ouvertement sur les rangs, parmi lesquels se trouve un avocat-général de la cour royale de Montpellier ; et, comme si la campagne électorale était ouverte, tous les ressorts de la cabale sont en jeu. Ces pauvres électeurs sont assommés de visites. Au moment où ils s'y attendent le moins, ils se trouvent face à face avec un honnête candidat, prodigue de courbettes, qui vient, humblement mais sans détour, solliciter leurs voix, en échange de mille promesses plus ou moins séduisantes. On dirait de véritables mendiants.

— Les mesures fiscales du ministre des finances continuent à préoccuper vivement les esprits ici comme partout ailleurs. On parle d'énergiques représentations de plusieurs conseils municipaux de nos principales villes. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi ! Dans les grandes et les petites, jusque dans les plus infimes localités, partout, en un mot, les municipalités devraient vigoureusement protester contre les exorbitantes prétentions du fisc, qui ne tendent à rien moins qu'à pressurer indignement le pays. Le mot *impossible* n'est pas français, a dit Napoléon ; vouloir c'est pouvoir dans notre belle France. Que le peuple donc mette partout la main à l'œuvre par ses représentants, et les projets aussi odieux qu'insensés de M. Humann se dissiperont comme un rêve. Il n'y aura qu'un seul nom de plus voué à l'animadversion publique, celui du banquier-ministre.

SUISSE. — BERNE, le 5 juillet 1841. — Le mouvement réactionnaire du Tessin est comprimé. Le second député, M. Molo, est arrivé

pressé, ni galant, ni parleur, ni menteur, ni rien de ce que doit être un gentilhomme amoureux ; en revanche, il avait de grands yeux, une voix douce, un front élevé, des mains fines et de l'esprit comme M. de Fontenelle. Le baron de Gayac avait à peu près tout ce qui manquait à son rival, j'allais dire à son adversaire : sa figure était commune peut-être, mais elle riait toujours et semblait se porter à merveille, et puis il était grand, élancé, magnifique ; enfin, c'était un roué d'une apparence remarquable, ce que les femmes appellent, en soupirant, un bien bel homme !

Ce n'est pas tout : M. de Gayac exécutait une sarabande comme pas un maître à danser de la cour ou de la ville ; il maniait une épée, un pistolet ou une rapière aussi bien que le plus habile tireur d'armes ; il se battait en champ clos plus souvent qu'un *dangereux* de Louis XIII ; il trichait au jeu, ni plus ni moins que le chevalier de Grammont ; il écrivait du sentiment et du pathos à désespérer l'auteur de la carte de Tendre ; il composait des vers musqués, des bouquets à Philis qui auraient lutté de sottise avec le sonnet de M. Oronte. Pour comble de bonheur et de mérite, M. de Gayac avait, disait-on, renversé bien des têtes, effleuré bien des amours, papillonné sur bien des fleurs, gâté bien des réputations, et entre nous, messieurs, en voilà plus qu'il n'en faut pour rendre un homme tout-à-fait charmant, tout-à-fait accompli, selon le monde... selon les femmes !

Le chevalier de Bligny et le baron de Gayac se prirent à courir après le bonheur avec des chances et des façons trop inégales : le premier était un gentilhomme vraiment distingué, le second n'était qu'un gentilhomme à la mode ; l'un n'osait rien, de peur de trop oser, et il échouait à chaque scène de son intrigue amoureuse ; l'autre osait tout, de peur d'être timide, et il réussissait à force d'audace. Il arriva précisément ce qui arrive d'ordinaire en pareil cas : le chevalier parla de sa passion, qui était sincère, et M^{me} de Saint-Yves le congédia le plus poliment qu'il lui fut possible ; le sémillant baron parla de son fol amour, qui était un mensonge sentimental, et M^{me} de Saint-Yves le laissa dire de la meilleure grâce du monde.

En très-peu de temps le mariage de M. de Gayac avec la belle veuve fut arrangé de part et d'autre ; bientôt les parents, les amis, les alliés, les protecteurs furent conviés au château de M^{me} de Saint-Yves pour procéder solennellement à la signature du contrat. Qui le croirait ? le baron trouva fort plaisant d'appeler à cette cérémonie son rival dédaigné, le pauvre chevalier de Bligny ; oui, il lui sembla du meilleur goût de contraindre un malheureux à parapher le premier acte officiel de son bonheur !... Tant pis pour lui, messieurs, et voici comment :

Quelques heures avant la réunion des deux familles au château, M. de Bligny quitta furtivement le salon de M^{me} de Saint-Yves pour aller se distraire, rêver et pleurer peut-être à l'ombre et dans le

à Berne. M. Luvini est retenu pour l'organisation et le commandement de quelques bataillons. La vallée appelée Maggia s'étant soulevée, il y a eu le 1^{er} juillet un combat où le sang des citoyens a coulé ; les réactionnaires ont été défaits. Un autre attroupement dans une autre direction allait, d'après une proclamation du gouvernement datée de Locarno le 2 juillet, se dissiper lui-même ou être dissipé par la force des armes.

La diète a été ouverte aujourd'hui suivant le cérémonial ordinaire. Le discours d'ouverture, prononcé par M. l'avoyer Neuhaus, a frappé tout le monde par sa modération qui contrastait avec le langage tenu à l'ouverture de la diète du mois de mars. La fin de 1840 a été marquée par son calme, dit M. le président, et l'on a vu les probabilités si menaçantes d'une guerre européenne s'éloigner de plus en plus. Le commencement de l'année 1841 a été malheureux. La suppression des couvents en Argovie a agité et agite encore ; mais les esprits se sont calmés, bien des prédictions sinistres ne se sont pas réalisées, et l'on peut espérer que la modération et la sagesse de ceux qui sont appelés à résoudre ces questions sauront prévenir des complications et des troubles. Les relations de la Suisse avec les puissances étrangères sont sur le pied le plus satisfaisant.

M. le président parle ensuite des principaux travaux de la diète, les réglemens militaires, les droits d'entrée fédéraux, les relations commerciales, les péages. Passant à la révision du pacte, il dit que la réalisation de cette réforme est encore bien éloignée, qu'elle ne doit cependant pas être perdue de vue, mais qu'animée d'un véritable esprit fédéral, la Suisse peut subsister avec un pacte défectueux ; ce ne sont pas les hommes qui font les institutions.

Les affaires d'Argovie sont à peu près intactes ; on doit cependant tenir compte du décret du grand conseil d'Argovie, qui a fait preuve de patriotisme en déclarant qu'il se conformera aux vœux de ses confédérés.

Quelques-uns ont vu avec joie, les autres avec tristesse les événements qui ont eu lieu dans quelques cantons ; parvenu que l'on s'abstienne de propagande d'un canton dans l'autre, les états fédérés, ainsi que le prouve notre histoire, peuvent vivre en harmonie entre eux avec les institutions les plus opposées. M. Neuhaus termine par des vœux pour la prospérité de la Suisse et par quelques considérations sur l'indépendance de la patrie que les citoyens sont prêts à défendre contre toutes les attaques de quelque endroit qu'elles viennent. Cet excellent discours a produit une fort heureuse impression.

La cérémonie a été favorisée par le plus beau temps. Il y avait grande affluence. Tout le corps diplomatique était présent ou représenté.

Entrée dans la salle des séances, la diète a vérifié les pouvoirs des députés, entendu le rapport du directeur fédéral sur la gestion, réélu M. Gonzenbach à la place de secrétaire d'état de la confédération, et pris connaissance du rapport sur les archives fédérales.

— Nous recevons de la chancellerie du canton du Tessin les importantes nouvelles qu'on va lire ; elles portent la date de Locarno le 2 juillet :

« La contre-révolution a levé la tête. Les émigrés politiques unis à M. le conseiller Poggia, qui avait poussé à la révolution de 1839, et qui maintenant a subitement trahi la cause qu'il défendait avec une chaleur outrée, se sont donné la main pour tenter un coup. En effet, des nouvelles alarmantes parvinrent au gouvernement simultanément de l'intérieur du canton du Tessin et de Milan. Lundi, le gouvernement appela sous les armes le bataillon Pioda. Ce chef prit immédiatement le commandement d'une centaine d'hommes qu'on put réunir dans la nuit et prit les mesures nécessaires pour la sûreté du gouvernement. Au matin on vint annoncer que 200 à 300 hommes marchaient sur Locarno. Un petit détachement de la milice alla se porter vers l'embouchure de la vallée Maggia, où il tirailla en se retirant, n'ayant pas plus de 10 ou 15 hommes. Trois des rebelles furent blessés et tombèrent au pouvoir de la milice. Dans l'après-midi on assurait que 200 à 300 hommes de la vallée Verzasca se portaient sur Locarno du côté opposé, et que M. Poggia marchait sur Bellinzona avec un nombre égal.

« Le lieutenant-colonel Pioda, croyant devoir porter un coup énergique à la révolte, alla avec 90 hommes et une quinzaine de carabiniers l'attaquer dans la guele de Ponte-Brolla dont les hauteurs étaient en son pouvoir. La colonne expéditionnaire fut attaquée par une vive fusillade et par des pierres lancées par des mines ; mais bientôt les insurgés furent attaqués à leur tour par des carabiniers qui les avaient tournés et en même temps par la colonne qui était en bas sur la grande route. Le combat fut court. Les insurgés furent délogés et mis en déroute ; ils laissèrent huit à dix morts sur la place.

silence du parc. Le voilà donc seul, marchant au hasard, les yeux au ciel, sans rien regarder, sans rien voir, à la douce manière des poètes et des amoureux. Tout-à-coup l'infortuné rêveur jeta un cri à demi étouffé par la colère, il s'appuya contre un massif de verdure, et il attendit, en tremblant de rage, M. de Gayac lui-même qui s'avavançait à petits pas, et qui fredonnait de sa voix la plus ridicule cette naïve et admirable chanson :

Si le roi m'avait donné
Paris, sa grand'ville,
Et qu'il me fallût quitter
L'amour de ma mie,
Je dirais au roi Henri :
Reprenez votre Paris !
J'aime mieux ma mie, oh gay !
J'aime mieux ma mie !...

— Vous mentez, monsieur le baron, s'écria le chevalier en abordant M. de Gayac, et il se mit à fredonner à son tour :

Si le roi vous eût donné
Paris, sa grand'ville,
Et qu'il vous fallût quitter
L'amour d'une mie,
Vous diriez au roi Henri :
Je garde votre Paris !
Prenez-moi ma mie, oh gay !
Prenez-moi ma mie !

— Qu'est-ce à dire, monsieur le chevalier ? demanda le baron les yeux fixés sur le mauvais plaisant qui osait le railler en face. — Cela veut dire, encore une fois, que vous mentez ! Votre mie, votre maîtresse, votre amour, c'est la fortune ! Vous trompez M^{me} de Saint-Yves, et je suis ici précisément pour vous défendre de l'épouser !...

— Oui-dà ! vous me défendez... — Je vous défends de l'épouser et vous ne l'épouserez pas ! Il vous a plu de vous ruiner dans les désordres du jeu et le libertinage des orgies ; eh bien ! il me plaît de vous défendre de ruiner M^{me} de Saint-Yves au profit de vos maîtresses et de vos créanciers ! Qu'en pensez-vous, monsieur le baron ?

— Palsambleu ! monsieur le chevalier, je pense que vous êtes un faquin, un insolent... et je vous châtie !

Et, là-dessus, M. de Gayac leva la main sur son adversaire et le frappa violemment au visage. M. de Bligny se contenta de lui dire bien froidement, sans bruit, sans éclat, sans menaces :

— Vos armes ?
— Voilà votre épée ; voici la mienne.
— L'heure ?

« Ce matin, de bonne heure, une seconde expédition sous les ordres du lieutenant-colonel Pioda, composée d'une colonne plus nombreuse renforcée par les milices venues de Lugano, partit pour l'embouchure de la vallée Verzasca où, après une courte fusillade, les insurgés se dispersèrent après avoir laissé quelques morts et quelques blessés dont on n'a encore pu constater le nombre. L'expédition fut poussée jusqu'à Ceynasio, à moitié chemin de Bellinzona. Là, on vit bientôt arriver une colonne de Bellinzona, sous les ordres du major Jauch. Par cela, l'espace entre les trois chefs-lieux est parfaitement libre. Il est à présumer que M. Poggia, qui se tient à l'embouchure de la vallée de Blenio, cédera bientôt à l'attaque qu'on se propose de lui faire incessamment.

« Le gouvernement a siégé en permanence pendant ces journées orageuses, et a donné tous les ordres avec une énergie et une sollicitude qui lui font honneur.

« La Providence a évidemment protégé la bonne cause. Pas un des soldats-citoyens n'a été blessé.

« Tous les moyens de séduction ont été employés. On envoya chercher des hommes à Turin, à Milan, à Genève ; on fit un fonds de 300,000 livres ; on fit courir les bruits les plus absurdes sur l'appui de la diète et des gouvernements sarde et milanais, etc.

« Ce déplorable événement, qui vient derechef ensanglanter la Suisse, aura au moins pour résultat de faire connaître que le gouvernement né de la révolution de décembre 1839 ne peut pas être renversé par un coup de main, parce que le peuple qui l'a faite la soutient. »

— Une proclamation du gouvernement datée de Locarno le 2 juillet est ainsi conçue :

« De perfides machinations devaient éclater ces jours derniers. Le premier but des rebelles était d'empêcher la députation d'arriver en diète. Ensuite l'expulsion des autorités, aidée au besoin de l'incendie et du pillage, devait avoir lieu. Mais un nouveau et singulier bienfait de la Providence a détourné du peuple tessinois ces affreux malheurs. Au premier moment nous ne pouvions nous persuader de la réalité des bruits qu'on nous faisait tenir ; mais à la fin nous nous rendons à l'évidence. Nous avons ordonné le 30 juin la levée d'un bataillon et de quelques autres forces dans les environs du chef-lieu, et nous avons ordonné à nos commissaires (préfets) dans les districts de veiller au maintien de l'ordre public avec un redoublement de surveillance.

« Nos ordres pour la levée des troupes ont reçu leur immédiate exécution. Cependant on remarquait des rassemblements de paysans, de bûcherons, de journaliers et même d'étrangers, décelant par leur attitude des intentions suspectes. Hier matin, jour de marché, on vit déboucher, au chef-lieu, une troupe armée venant de la vallée Maggia. Bientôt un engagement qui a duré trois heures eut lieu entre elle et la force publique. Les révoltés prirent enfin la fuite, laissant plusieurs de leurs morts sur le champ de bataille et plusieurs prisonniers dans les mains de l'autorité. Pas un seul des citoyens combattant pour la cause publique n'a reçu la plus légère blessure.

« Cependant un autre attroupement se réunissait au pont Tenero et à ses abords ; mais il se dissoudra de lui-même, ou bien la force publique en fera justice. Le gouvernement déplore, avec tous les bons citoyens, cette prise d'armes de frères contre des frères. Nous faisons des vœux pour le prompt rétablissement de l'ordre.

« Avec l'aide de Dieu, tout le pays sera bientôt complètement pacifié. Une justice prompte et sévère procédera à la punition des coupables. La représentation nationale souveraine sera réunie extraordinairement dans le plus court délai possible. En attendant, chers et bien-aimés concitoyens, faites preuve d'un bon esprit et ayez confiance dans la loyauté de vos magistrats. Célébrez la fête de la réforme en rendant grâce à Dieu pour la visible protection dont il a entouré notre patrie dans ces circonstances calamiteuses.

« Pour le conseil-d'état, Le président, MASA.

« Pour le secrétaire-d'état, G.-A. FORNI. »

Le conseil-d'état a écrit au gouvernement sarde et à celui de la Lombardie pour l'aviser de ce qui s'est passé. Parmi les prisonniers on remarque l'ex-procureur-général fiscal Moretti et le fils de l'ex-juge Re. L'attroupement de Tenero se démoralise ; les parents des insurgés leur envoient messages sur messages pour les engager à rentrer chez eux. Nous recevons de bonnes nouvelles de Bellinzona. Les ponts de la Mœsa et du Tessin sont bien gardés. De la partie supérieure du canton nous avons des renseignements peu concluants quant aux faits. Dans le district de Laventine, il y a eu quelques enrôlements pour la réaction ; mais on n'a pas vu paraître d'insurgés de cette partie du pays. (Republicano du 2 juillet.)

— Sur-le-champ.
— Le lieu du combat ?

— Le parc où nous sommes, sur la lisière de la grande route.... — Permettez-moi seulement de vous quitter une minute, Monsieur le baron : je rentre vite au château, je passe à l'office, je jette un mot à l'oreille de la camériste, et je suis à vous, sur la lisière du bois, pour croiser mon épée contre la vôtre.

M. de Bligny fut exact au rendez-vous ; il reparut à la hâte aux yeux de son adversaire qui se prit à rire en apercevant, au milieu de la joue que sa main avait souffletée, un grand morceau de taffetas noir découpé en forme de mouche....

— Vrai Dieu ! s'écria le baron, qu'est-ce que c'est que cela ? — Ça ? répondit le jeune homme, c'est le soufflet que vous m'avez donné ; c'est une souillure que vous avez faite à mon honneur, et que je veux laver avec la dernière goutte de votre sang... En garde !

Les deux gentilshommes croisèrent le fer, après avoir échangé une salutation solennelle, usitée, en pareil cas, chez des ennemis de bonne maison. Ce duel fut terrible et charmant. Imaginez une foule de dédagés remarquables par leur exquise élégance, des parades du meilleur goût et des ripostes remplies de politesse. Le baron poussa même si loin le laisser-aller de la bonne compagnie, qu'il dédaigna de parer une botte perfide... et il reçut un coup d'épée qui lui entama la poitrine.

M. de Gayac se laissa tomber sur le gazon, et, à la vue du sang qui coulait en abondance, M. de Bligny se rapprocha du malheureux blessé ; il prit, dans sa poche, des ciseaux qu'il avait empruntés sans doute à la camériste de M^{me} de Saint-Yves ; il détacha de sa joue le morceau de taffetas noir qui jouait le rôle d'un outrage, et il se mit à le découper, à l'arrondir, à le rapetisser, en disant à son adversaire :

— Monsieur le baron, voilà mon soufflet qui commence à disparaître, et tôt ou tard il faudra bien qu'il disparaisse tout-à-fait. Je compte sur vous, Monsieur de Gayac. Par pitié pour mon honneur, tâchez de mourir de votre blessure, ou du moins tâchez de la guérir au plus vite. Si vous mourez.... adieu ! si vous devez vivre.... à revoir !

Le chevalier s'empressa d'aller donner l'éveil aux gens du logis. On accourut dans le parc ; on releva le pauvre baron. Un célèbre médecin de la ville fut mandé au château, et, par bonheur, la science ne voulut point désespérer du malade.

Cette journée se passa bien tristement, et la signature du contrat de mariage fut retardée.... par indisposition.

Dieu merci, la convalescence du baron ne se fit pas attendre. Le bienheureux contrat fut signé trois mois après ce singulier duel, et voilà qu'un beau jour enfin il s'agit, pour M. de Gayac, de conduire

On assurait hier à Lausanne que des nouvelles inquiétantes étaient arrivées du Valais où la réaction paraissait aussi vouloir lever la tête. Aucun fait précis ne nous est parvenu de ce canton.

Plusieurs journaux dynastiques contiennent aujourd'hui des articles sur les scènes scandaleuses et sur les saturnales violentes qui ont troublé les élections anglaises; ils font une comparaison entre John Bull et Jacques Bonhomme, pour conclusion de laquelle ils font ressortir la supériorité morale qui distingue le peuple français du peuple anglais. Le *Constitutionnel* est lui-même de cet avis; il tire cette conséquence de la corruption qui résulte du système électoral en Angleterre, que l'accroissement indéfini du corps électoral est un mal, que plus le cens s'abaisse et plus les garanties morales diminuent. Sans parler des faits actuels qui montrent assez évidemment que la corruption s'exerce dans notre système de monopole plus qu'elle ne pourrait le faire certainement dans un système ayant la réforme pour base, on a répondu déjà bien des fois à cette argutie de mauvasse foi que répète aujourd'hui le *Constitutionnel*. Cependant nous citerons encore le passage suivant qui termine une lettre de Londres adressée au *National* :

La représentation appartient précisément à ce qu'il y a de plus véral et de plus méprisable. Voilà où en sont les choses aujourd'hui comme avant le bill de la réforme. Et je croirai encore à la durée de cet infâme système tant que les parlements seront convoqués pour sept ans. Si, au contraire, ils étaient dissous tous les trois ans, la vénalité tomberait nécessairement, parce que les acheteurs manqueraient. Les élections font d'horribles brèches dans les fortunes. Tout le monde s'en plaint, tout le monde en gémit, et si l'on doit renoncer à guérir la corruption dans l'âme où elle a de si profondes racines, il faut bien l'atteindre quelque jour dans ceux même qui l'entretiennent. Alors elle se dévorera elle-même et périra par son excès.

Les journaux belges donnent les nouvelles de Crète jusqu'au 14; celles dont parlait notre dernière lettre n'allaient que jusqu'au 8. La guerre est maintenant une lutte acharnée dans les montagnes de Spakia. Le 4, les Turcs engagés dans ces montagnes furent tout-à-coup attaqués par derrière. Quoiqu'ils se défendissent courageusement, ils ne purent résister à la masse de pierres et d'arbres que précipitait sur eux, des cimes des montagnes, un ennemi pour ainsi dire invisible. Un détachement d'Arabes composé de plus de 300 hommes fut mis en cage entre deux montagnes inaccessibles et dut se rendre. Sur d'autres points, les Turcs ne furent pas plus heureux; partout ils trouvèrent une résistance désespérée.

Les insurgés portent leurs pertes de ce jour de 3 à 400 hommes et celles des musulmans de 1,000 à 1,200 hommes, les prisonniers y compris.

Le 13, un combat furieux s'engagea; l'attaque était générale. Un moment les musulmans semblèrent avoir le dessus; ils s'emparèrent de plusieurs positions avantageuses. Mais, assaillis vivement par leurs adversaires, ils ne tardèrent pas de nouveau à se replier sur Vafie.

Les chrétiens ont maintenant quatre canons qu'ils doivent, disent-ils, à la magnanimité du sultan et à l'humanité de son serviteur Tahir-Pacha.

Le 14, il n'y eut que quelques escarmouches sans conséquence. Youssouf-Pacha a annoncé officiellement aux consuls et au commerce de Salonique que la prise des chefs des brigands du Mont-Athos avait mis fin à la rébellion dans cette contrée et que rien ne s'opposait plus à la libre circulation des courriers et des caravanes.

Le nombre des déserteurs qui quittent leurs garnisons dans le Péloponnèse pour aller combattre en Candie est toujours grand, et l'on signale parmi eux plusieurs noms allemands. Les Spartiates forment un corps séparé dans l'armée crétoise, et ils rendent de grands services parce qu'ils s'entendent parfaitement à faire la guerre dans les montagnes. (Courrier belge.)

Chronique.

LYON. — La mairie de Lyon vient de publier un arrêté concernant le service des omnibus de l'intérieur et de ceux desservant les communes voisines. Nous devons constater, — et nous le faisons très-volontiers, — que l'autorité s'occupait

sa belle fiancée à l'église.

Ce jour-là, à neuf heures du matin, le futur mari de M^{me} de Saint-Yves se promenait, en souriant, dans le salon de son hôtel; il songeait à sa jolie femme, aux moyens de lui faire la cour une dernière fois, et de continuer à lui plaire, à force de beauté, de coquetterie et d'élégance; il passait donc en revue, très-attentivement, avec un soin extrême, les touffes bouclées de sa chevelure d'emprunt, l'émail de ses dents, la blancheur de ses mains, la forme allongée de ses ongles roses, la finesse de ses dentelles, la nuance heureuse et bien assortie de ses rubans, la coupe originale de son justaucorps de velours, la transparence de son bas de soie, les plumes de son chapeau, les talons rouges de sa chaussure et les ornements magnifiques de son épée. M. de Gayac fut content de cette inspection de sa chère petite personne; il releva bien haut la tête; il se mira long-temps; il adressa une gracieuse révérence au splendide Sosie qu'il apercevait dans la glace; il dessina une légère pirouette sur le parquet de la chambre... et au même instant quelqu'un ouvrit tout doucement la porte, et M. le chevalier de Bligny salua son ennemi intime, M. le baron de Gayac!

— Je suis un fâcheux, un importun, peut-être? murmura le maudit visiteur; mais, que voulez-vous? aux grands maux les grands remèdes! Vous voilà guéri, et moi je souffre encore; votre blessure ne saigne plus, sans doute, et mon soufflet saigne toujours!... Marchons!... — Mais, sarpedieu! chevalier, je me marie aujourd'hui, ce matin même!

- Sarpedieu! baron, je le sais bien!
- Ma fiancée m'attend pour aller à l'église!
- Qu'elle attende!
- Nous nous battons demain.
- Non! demain vous seriez déjà le mari de M^{me} de Saint-Yves, et je ne voudrais pas éveiller en sursaut votre jolie femme avec le réveil-matin du veuvage!
- Eh bien! à ce soir.
- A d'autres!
- Dans une heure, chevalier.
- Tarare!
- Puissé-je donc vous tuer tout desuite, et que le diable vous emporte!
- S'il en est ainsi, baron, je tâcherai de vous emporter avec lui et avec moi!
- Vous avez des témoins?
- A quoi bon, je vous le demande? Si cela vous est égal, nous écrivons ensemble quelques mots sur une page de ce portefeuille; en cas de mort de l'un de nous deux, ce sera votre justification ou la mienne.

de la répression des abus au moment où leur gravité excitait les plaintes les plus vives et mettait la presse locale comme en demeure d'intervenir pour plaider la cause de l'ordre et de la sécurité publique.

Les dispositions de cet arrêté méritent toute approbation, et nous espérons que l'autorité veillera à son entière exécution.

L'art. 15 dispose que, lorsqu'il y aura affluence de voyageurs, il devra être délivré des numéros d'ordre que chaque voyageur devra représenter au conducteur avant de monter dans la voiture. — Nous avons indiqué ce moyen, le plus convenable sans contredit; mais cette disposition a, — tel est notre avis, — le tort d'être exceptionnelle. Il est à craindre, pour cela, qu'elle n'atteigne pas le but que l'autorité s'est proposé, et il nous paraîtrait beaucoup plus convenable d'en généraliser l'application, d'en exiger dans tous les cas la rigoureuse exécution. Nous regrettons que l'autorité ne lui ait pas donné ce caractère.

— M. Bouffé a commencé hier ses représentations au théâtre des Célestins.

— Hier, à quatre heures du soir, dans l'amphithéâtre des cours à l'Hôtel-Dieu, a eu lieu la séance d'installation de la nouvelle école secondaire de médecine et de pharmacie.

M. Soulacroix, recteur de l'académie, a ouvert la séance par un discours dans lequel, après avoir traité historiquement de l'enseignement médical à Lyon, il a exprimé l'espérance de voir un jour la nouvelle école s'élever au titre supérieur de faculté.

M. Marboz, secrétaire de l'université, a lu ensuite l'ordonnance constitutive de l'école et l'arrêté concernant les professeurs qui y sont attachés. Après quoi, M. le directeur et MM. les professeurs de l'école ont prêté le serment d'usage entre les mains de M. le recteur de l'académie.

La séance a été terminée par un discours de M. Sénac, directeur de l'école, qui a traité de l'utilité des cours spéciaux de pharmacie, branche jusqu'ici trop négligée de la science médicale, et a émis en terminant, ainsi que M. le recteur de l'académie, l'espérance et le vœu de voir la nouvelle école placée sous sa direction arriver au rang de faculté.

De nombreux applaudissements ont accueilli les discours prononcés.

— Le vaste perron qui borde la Saône au-devant de l'Archevêché a souffert de l'inondation; là aussi elle a laissé des traces qui exigent des réparations.

Le perron parallèle du quai des Célestins a aussi éprouvé des dégradations qu'il serait bien de faire disparaître. Il s'est formé là, sur un point, une excavation assez profonde qui aurait pu, — ce qui heureusement n'est pas encore arrivé, — devenir l'occasion de quelque fâcheux accident. — Nous invoquons donc encore ici la sollicitude de l'autorité.

Paris, le 6 juillet 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Martin (du Nord), qui fut un si fougueux adulateur de la Restauration, et qui poussa le fanatisme jusqu'à recueillir dévotement dans le lit de Louis XVIII des grains de tabac qu'il fit enchâsser dans des bagues qu'il portait pieusement, ne pouvait se dispenser de se montrer le défenseur le plus zélé des abus et des empiètements du clergé. Nous lisons dans le *Temps* :

« Ou se rappelle les efforts que M. Teste tenta, lorsqu'il était ministre de la justice, pour faire rentrer dans le domaine de l'Etat les terrains du palais du Temple, dévotement octroyés par Louis XVIII aux bénédictines de la princesse de Condé. Le ministre des finances le secondait; mais un simple chef de division, une façon de directeur des cultes qui était bien en haut lieu, contrecarrait, embarrassait, arrêtait ministre des finances et garde-des-sceaux, et il fit tant

Le projet de duel fut constaté par écrit; les deux adversaires convinrent de se battre au pistolet, afin de varier un peu les menus plaisirs du combat. Une voiture de place les conduisit au seuil d'un village, à une petite distance de Paris; le carrosse stationna sur le bord de la route. MM. de Bligny et de Gayac pénétrèrent dans une espèce de bois traversé par une ligne de verdure presque régulière, presque dessinée en forme de rideau: c'était là pour les balles un véritable sillon!

- A quinze pas, chevalier, si cette distance vous convient.
- A bout portant, si cette distance vous plaît.
- Vous voulez donc m'assassiner?
- Je veux vous tuer!
- Je veux vous tuer aussi... mais en conscience! Chevalier, si je vous tue, avez-vous quelque chose à faire dire à votre père?
- Oui, vous le priez, de ma part, de vous poursuivre jusqu'au bout du monde, s'il le faut, de vous punir et de me venger!
- Soit, je m'en souviendrai.
- Baron, si je vous tue, n'avez-vous rien à faire dire à M^{me} de Saint-Yves, à votre belle fiancée?
- Pardieu! j'y songe maintenant, et je vous remercie: vous la suppliez, de ma part, de prendre la peine de m'oublier, si c'est possible, et de consentir à être votre femme en souvenir de moi; à cette condition, je mourrai content: le mariage me vengera!
- Que M^{me} de Saint-Yves daigne vous entendre, et puissiez-vous être vengé!

Les quinze pas furent comptés sur le terrain choisi pour le combat. Nos gentilshommes résolurent de tirer en même temps l'un sur l'autre, à un signal qui devait être donné par le cocher de leur voiture de louage; les deux combattants se placèrent à la distance des limites, et le cocher se prépara tristement à suivre les ordres suprêmes qu'il avait reçus...

- Monsieur de Gayac! s'écria tout-à-coup M. de Bligny, je vise le cœur!
- Tant mieux... c'est la bonne place! Quant à moi, chevalier, je vise cette vilaine mouche, cette vilaine tache noire qui souille votre figure!
- Visez-la bien!... Pourvu que ma souillure disparaisse, je m'inquiète peu de la nettoyer avec mon sang ou avec le vôtre!... A la grâce de Dieu!...

Le signal convenu se fit entendre: les balles volèrent en sifflant; deux petits cris, deux soupirs s'échappèrent des lèvres tremblantes de nos adversaires, et au même instant MM. de Bligny et de Gayac se laissèrent tomber la face contre terre, tous les deux blessés et mourants, l'un frappé au front et l'autre frappé au cœur.

et si bien que M. Teste, qui, pour couper court aux embarras, parlait de le destituer, eut le temps d'être destitué du ministère avant lui. Le terrain du Temple resta aux Bénédictines.

» Aujourd'hui M. Humann a repris l'œuvre essayée par M. Teste; mais ce n'est plus un chef de division qui l'arrête, c'est le garde-des-sceaux lui-même: c'est M. MARTIN (du Nord).

» M. Martin (du Nord) se tourmente l'esprit, s'agite et se multiplie pour sauver des mains des agents du fisc les propriétés illégalement livrées aux couvents et aux congrégations; il ne veut pas qu'aucune des réclamations du domaine soit écoutée, qu'aucune poursuite entamée ait son cours. Il y a une raison pour ceci, une raison pour cela; c'est tantôt une princesse, tantôt un prince que ces réclamations contrarient, et tout reste en suspens.

— M. Giroud, receveur-général à Grenoble, est un des deux receveurs-généraux sur qui pèse une destitution. On assure que le second est M. de Varambon, receveur-général de la Creuse. Il paraît que ce dernier remplacement est en suspens depuis longues années. M. de Varambon est, dit-on, gendre de M. Hamelin et protégé de M. de Montrou.

— Le *Constitutionnel* avait annoncé que M. Antoine Passy, sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur, devait réunir à ces attributions celle de directeur-général de la police, en remplacement de M. Mahul appelé à la préfecture de la Haute-Garonne. Il rapporte ce matin que le choix du ministère doit probablement se porter sur M. Arzevedo, maître des requêtes.

— Les conseillers municipaux de la ville de Chinon ont adressé au préfet du département d'Indre-et-Loire une pétition dans laquelle ils le prient d'autoriser la convocation extraordinaire du conseil, à l'effet de délibérer sur la circulaire de M. Humann relative au recensement, et dans laquelle ils protestent contre l'illégalité des mesures ordonnées.

— L'empressement de Christine, l'ex-régente d'Espagne, à quitter le Palais-Royal, dit un journal, a beaucoup occupé le monde politique, qui ne sait plus sur quoi deviser. Les affaires d'Orient roulent dans le même cercle. On prévoit tout, on sait tout avant l'arrivée des paquebots et des courriers. Il n'y a plus de nouvelles à Paris, même chez M^{me} de Lieven. On y disait pourtant aujourd'hui que M^{me} de Chateaubriand venait d'arriver de Goritz et qu'elle apportait des détails sur la famille exilée.

— Dans son incertitude, dit une feuille, le ministère a très-instamment recommandé à ses agents dans les départements le travail de révision des listes électorales. Il veut être prêt à tout événement, et en cela il a raison. Qui sait si, dans l'année parlementaire qui commence, il ne se trouvera pas contraint de tenter le sort des élections?

A notre tour, nous recommandons le même travail aux électeurs indépendants qui n'ont pas renoncé à défendre leurs principes dans l'arène électorale. La loi leur donne un droit de révision et de contrôle sur les actes de l'administration. Qu'ils l'exercent donc; surtout qu'ils ne se laissent point effacer des listes par leur propre négligence.

Le spectacle des élections anglaises a dû avoir au moins ce bon effet de montrer avec quelle vigilance persévérante on doit lutter pour l'honneur de ses opinions et pour les intérêts de son parti. Dans les élections comme à la guerre, la victoire est toujours pour le nombre, aidé de l'activité, de l'intelligence et de la discipline.

Les électeurs n'oublieront pas que les listes, qui sont en ce moment l'objet de la sollicitude ministérielle seront la règle absolue du droit électoral jusqu'au 20 octobre 1842.

— La cour royale de Paris s'est réunie hier en la chambre du conseil pour délibérer sur la désignation des journaux de Paris et du ressort qui devront insérer les annonces relatives aux ventes de biens immeubles.

En revenant à lui, sous l'influence de je ne sais quels moyens violents employés par le témoin du duel, par le cocher de la place publique, le chevalier de Bligny, pâle, amaigri, défiguré, méconnaissable en un instant, prononça des mots sans suite, entrecoupés, inintelligibles; il finit par tenter un effort désespéré; il se souleva à grand-peine de son lit de fleurs et de verdure, où bientôt un rayon de soleil allait sans doute lui servir de linceul mortuaire; il appela soudain, d'une voix retentissante, le baron de Gayac. Mais Dieu avait déjà dispensé le pauvre baron de répondre à toutes les voix, à tous les bruits de notre misérable monde. Alors le chevalier de Bligny s'avisait de se traîner sur l'herbe jusqu'auprès de son malheureux adversaire qu'il se prit à regarder avec toutes les apparences de la colère et de la haine; il posa la main sur son cœur qui avait cessé de battre; il écouta long-temps sans rien entendre. Un sourire, un brin de lumière, un éclair glissa sur ses lèvres; il arracha violemment le petit morceau de taffetas noir qu'il avait encore sur son visage, et, à son tour, il expira, le brave jeune homme, en murmurant, les yeux fixés sur son ennemi :

- J'ai recouvré mon honneur... il est mort!
- Voyez un peu à quoi tiennent l'indépendance et le bonheur d'une jolie femme: la fin sanglante de ces deux rivaux, de ces deux insensés amoureux, dégoûta M^{me} de Saint-Yves, non pas de l'amour, mais de l'amour du mariage; elle résolut de garder toute la vie la robe discrète et la liberté mystérieuse d'une veuve. Souvent elle se plaisait à dire, au souvenir de ces pauvres diables que ses beaux yeux avaient tués :
- Ils voulaient m'épouser tous les deux... Je l'ai deux fois échappé belle!

III.
Le duc de Richelieu venait à peine de terminer le récit de cette histoire, qui avait fort ému ses nobles collègues les maréchaux de France, lorsque le jeune officier des gardes-françaises, que nous avons déjà vu paraître devant le tribunal d'honneur, se présenta de nouveau dans le salon de l'illustre président. Il portait le bras droit en écharpe; mais, en revanche, il ne portait plus sur la joue gauche l'appareil infamant que lui avait infligé la main du vieux maréchal. Il s'avança fièrement vers le duc de Richelieu, et lui parla ainsi d'une voix ferme :

— J'ai suivi votre conseil, monseigneur! L'on avait osé faire un cruel outrage à la dignité de ma personne et à l'honneur de ma jeunesse; je viens de me battre, j'ai reçu un coup d'épée, et j'ai tué mon adversaire. Le sang de cet homme a rejilli sur mon front, et vous le voyez, monseigneur, je me suis lavé!

LOUIS LURINE.
(Courrier français.)

La cour a nommé une commission qui est chargée de faire un rapport sur les diverses questions relatives à cette désignation.

Toutes les cours du royaume ont fait connaître le résultat de leurs délibérations sur les questions que leur avait soumises M. le garde-des-sceaux relativement à l'utilité d'un noviciat judiciaire.

Vingt-cours sont favorables à l'institution du noviciat, savoir : la cour de cassation, les cours royales d'Agen, d'Amiens, d'Angers, Bastia, Besançon, Bourges, Dijon, Grenoble, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Riom et Rouen.

Huit cours seulement ont émis un avis contraire, savoir : Aix, Bordeaux, Caen, Colmar, Douai, Limoges, Rennes et Toulouse. Il est donc probable qu'un projet de loi sera élaboré dans le sens de la majorité.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, 5.

LE SAMEDI VINGT-QUATRE JUILLET 1841,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, à onze heures du matin,

AURA LIEU

L'ADJUDICATION DÉFINITIVE,

EN TROIS LOTS SÉPARÉS, AVEC ENCHÈRE GÉNÉRALE,

DE LA BELLE TERRE DE LA CONDEMINÉ,

Composée d'un château nouvellement restauré et de sa réserve, de treize domaines et de quinze locateries, de tuilerie et poterie, terres, prés, vignes, bois taillis et de haute futaie, étangs et pièces d'eau, de la contenance générale de **huit cents hectares** environ;

Située en la commune de Buxière-la-Grue, canton de Bourbon-l'Archambault, arrondissement de Moulins (Allier); dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean-César Casati, ancien notaire, à Lyon;

Sur les mises à prix :

Pour le 1^{er} lot, de..... 210,910 fr.
Pour le 2^e lot, de..... 125,850 fr.
Pour le 3^e lot, de..... 114,670 fr.

Pour la généralité, de... 451,430 fr. non compris la valeur du cheptel attaché à chaque lot.

Pour les renseignements, s'adresser :

A Lyon, à M^e Mital, avoué poursuivant, et à M^e Hennequin, notaire;

A Paris, à M^e Cahouet, notaire;

A Bourbon-l'Archambault, à M^e Delaporte, notaire. (505)

Etude de M^e Daron, avoué à Châlon-sur-Saône.

VENTE JUDICIAIRE,

ENTRE MAJEURS ET MINEURS,

DES MOULINS DITS DE LALHEUC.

Sur la rivière de Grône, canton de Sennecey-le-Grand, arrondissement de Châlon-sur-Saône, à six kilomètres environ de la route de Châlon à Lyon, distance desservie par un chemin de grande communication parfaitement entretenu, à neuf kilomètres de la Saône et douze de Châlon

Ces moulins sont établis dans de vastes bâtiments solidement construits à neuf.

Ils consistent en cinq tournants, dont deux avec système anglais et deux à la française; le cinquième est à l'usage des campagnes.

Les quatre tournants disposés pour le commerce peuvent écraser 50,000 hectolitres de blé par an et font des farines généralement recherchées dans le commerce.

Ces moulins sont pourvus d'ustensiles et agrès de toute nature, et de machines soit à nettoyer les blés, soit à monter les sacs.

A ces moulins sont réunis cinq hectares de pré dont la plus grande partie les joint immédiatement.

Le tout est estimé, par experts judiciairement nommés, la somme de..... 96,430 fr.

L'adjudication aura lieu à Châlon-sur-Saône, en l'étude et par le ministère de M^e Méray, notaire, le dimanche premier août mil huit cent quarante-un. (9763)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux.

Le dimanche onze juillet mil huit cent quarante-un, sur la place de l'église de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon, à l'issue de la messe paroissiale, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en tables, commodes, pendule, poêle, batterie de cuisine, planches bois sapin et plateaux en chêne. (1657)

Même étude.

Le samedi dix juillet mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place du pont de la Guillotière, faubourg de Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères de meubles saisis, consistant en banque, balances, montre vitrée, tables, chaises, poêle, batterie de cuisine, etc. (1658)

Etude de V. Thimonnier, rue Trois-Maries, 7.

Samedi dix juillet mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place Lévis, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en bureau, chaises, horloge, tabourets, tables, poêle, commode, glace, fauteuils et autres objets.

(9729) A vendre de suite pour cause de départ,

AU PRIX DE 8,000 FR.

Un joli fonds de café dont la clientèle est bonne et le casuel certain, sur l'un des jolis quais de Lyon.—Location d'un prix modéré, long bail.

S'adresser à M. Pupier, liquoriste, rue de l'Arbre-Sec, 27.

(9750 bis) A vendre.

Un calorifère et ses cornets.

S'adresser, pour le voir, à M. Mielly, cafetier, cours Lafayette, aux Brotteaux, et, pour traiter, à N. Mistral, rue Tupin, 26.

ASSURANCES SUR LA VIE

L'UNION,

Compagnie autorisée par Ordonnance royale du 21 juin 1829.

Représentée à Lyon par M. AUDRA-FAUVEL, banquier.

Capital social : DIX MILLIONS, indépendant du capital social INCENDIE, qui est aussi de DIX MILLIONS.

PARTICIPATION DES ASSURÉS DANS LES BÉNÉFICES DE LA COMPAGNIE.

La compagnie L'UNION est la première qui ait introduit en France les assurances sur la vie avec participation dans ses bénéfices en faveur des assurés.

Par suite d'une répartition de bénéfices qu'elle vient de faire à ses actionnaires, elle a attribué une somme de 80,934 fr. aux assurés participants. La part revenant à chacun d'eux est employée à leur choix, soit à augmenter le capital assuré, soit à réduire la prime à payer. C'est la troisième fois que la compagnie fait jouir ses assurés de cet avantage, et déjà beaucoup de polices ont été augmentées de 15 à 20 pour cent.

EXEMPLES : Assurance de 10,000 fr. faite en 1829 par un père

au profit de ses enfants.—Augmentations obtenues, 1,967 fr.; total actuel, 11,967 fr.

Assurance de 50,000 fr. faite à la même époque, moyennant une prime annuelle de 1,500 fr.—Réductions obtenues, 335 fr.; la prime à payer n'est plus que de 1,165 fr.

Assurance de 100,000 fr. faite au profit d'un enfant de 4 ans pour l'âge de 24 ans.—Augmentations obtenues, 16,344 fr.; total actuel, 116,344 fr. non compris les répartitions futures.

NOTA. La compagnie assure de même des rentes viagères à un intérêt avantageux avec jouissance immédiate.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Audra-Fauvel, banquier, rue Pizay, n° 11, ou rue Lafont, n° 8. (7443)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (2811)

AVIS.—On offre à un entrepreneur de lui céder un morceau de terrain aux Brotteaux, dans une belle position, en échange contre des constructions à y faire.

S'adresser à M. Guyot, homme d'affaires, quai de l'Archevêché, 28, de sept à dix heures. (9758)

AVIS.—Une demoiselle désire trouver à se placer comme gouvernante chez un rentier ou quelqu'un qui pourrait avoir besoin d'une personne pour répondre. Elle sait faire la cuisine, coudre, écrire, et peut fournir de bons renseignements.

S'adresser rue Tramassac, 36, au 4^{me}, sur le derrière. (9760)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau.—Chez VERNET, pharm., place des Terreaux, 13.

Grains de Santé du D^r FRANK.

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune.—Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare, Couturier, à Saint-Etienne; 13 Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Daehge, à Voiron; Plana, à Grenoble. (8466)

En dépôt chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

Bandages,—Suspensoirs,
Clysoirs,—Seringues,—Urinaux,
Clyso-pompes,—Pessaires,

Mamelons,—Bouts-de-Sein,
Biberons,—Téterelles,
Cornets et Tubes acoustiques,

Plaques et Bracelets à Cautére,
Papier } pour Cautére
Taffetas } et Vésicatoire. (2815)

(9761)

A céder de suite,

A DES CONDITIONS TRÈS-AVANTAGEUSES.

Un ancien fonds de confiseur, dans l'une des villes du département de l'Ain.

S'adresser chez MM. Aug. Faucon et C^e, négociants, galerie de l'Hôtel-Dieu, n° 28, au 1^{er}.

AVIS.—Il a été trouvé un beau chien boule-dogue, à poil roux, portant un collier à cadenas.

Celui qui l'a perdu peut s'adresser chez M. Franc, perruquier, grande rue de la Croix-Rousse. (9759)

AVIS.—On demande un associé qui puisse au besoin voyager et verser une somme de 2 à 3,000 francs dans un commerce en pleine activité.

S'adresser à M. Barbolat, rue Mulet, 2, au 1^{er}. (9762)

BREVET D'INVENTION

ET DE PERFECTIONNEMENT.

Mention honorable à l'Exposition de 1839.

BANDAGES HERNIAIRES

SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKAM et HART, bandagistes-herniaires, rue St-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n° 1, et à Saint-Etienne, également chez M. BIANCHI, rue de Foy, 7, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie.—Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (9756)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.—A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié. (2782)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.—Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2812)

(9735)

A vendre.

Une propriété vignoble, avec deux maisons pouvant être habitées séparément, à dix kilomètres de Mâcon, sur la route de Lyon, composée de prés et terres, susceptible d'être divisée tant pour les bâtiments que pour les fonds, et de la contenance de 15 hectares 82 ares environ.

S'adresser à M. Devoud, à Saint-Amour, canton de la Chapelle.

ARDOISES D'ANGERS.

Les carrières d'Angers, qui jouissent depuis des siècles d'une célébrité justifiée par l'excellence de leur schiste ardoisier, viennent d'établir à Lyon un dépôt de leurs ardoises.

Ce dépôt doit introduire une heureuse innovation en nos départements de l'Est et du Sud quant aux habitudes et matériaux de construction.

Aucune sorte de couverture en effet ne présente les avantages de légèreté, de durée, de gracieux aspect et d'économie sur le prix de revient, qu'offrent celles qu'on exécute avec l'ardoise lisse, solide et souple des carrières d'Angers; mais jusqu'aujourd'hui ces ardoises, très-rarement et à grands frais amenées dans ce pays, étaient considérées comme un objet de luxe.

Elles vont être désormais d'un emploi facile dans les constructions, le bon goût autant que l'économie s'accordant à les conseiller; le perfectionnement des voies de communication permet aux carrières d'Angers d'expédier à peu de frais leurs ardoises à Lyon et de les faire vendre au même prix qu'à Angers, augmentées seulement du coût assez faible de leur transport.

S'adresser à MM. J. Page père et fils, négociants, port Neuville. (9708)

Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé que deux bouteilles procureront une guérison radicale.—Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciier, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (2781)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.